



# Extrait de délibération

## Comité syndical 10 juillet 2017 – Parthenay

Identifiant  
C4/2017-07-02

L'An Deux Mille dix sept le dix juillet à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.  
M. Jean-Claude Guérin a été désigné secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 4 juillet 2017  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 16 titulaires / 0 suppléant  
**Pouvoirs :** 0  
**Absents, excusés :** 15 titulaires / 31 suppléants  
**Votants :** 16

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec pouvoir de vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François	FOUILLET Olivier, NOLOT Monique		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, CORNUAULT Véronique, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent, De TALHOUET ROY Hervé		
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BASTY Jean- Pierre, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, LEMAITRE Thierry, MINEAU Nadine, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean- Philippe, MORIN Joël		

## Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 23 mai 2016,

Considérant la délibération du Comité syndical de ce jour validant l'avis du Comité Technique réuni le 4 juillet 2017 et supprimant l'emploi d'attaché (suite à la démission de Maxence Bransieq à compter du 15 juillet 2015, non remplacé) ;

Considérant les reclassements intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 notamment dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs ;

Considérant la mutation de Mme Karine Farineau, Attachée territoriale titulaire, remplacée par Céline Karasisnki, mise à disposition du Pays de Gâtine par convention avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ; son emploi reste donc vacant ;

Sur proposition du Président, le Comité syndical valide la modification du tableau des effectifs à compter de ce jour comme suit :

**Filière : Administrative,**

**Cadre d'emploi : Attachés territoriaux**

Grade : Attaché :

Ancien effectif : - Titulaire : 5 - Non Titulaire : 2 - Vacant : 1

Nouvel effectif : - Titulaire : 4 - Non Titulaire : 2 - Vacant : 1

**Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs territoriaux,**

Grade : Adjoint Administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe :

Ancien effectif : - Titulaire : 2 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0

Nouvel effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0

Grade : Adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe :

Ancien effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0

Nouvel effectif : - Titulaire : 2 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 juillet 2017,

**Tableau des effectifs arrêté au 10 juillet 2017**

Grade	Catégorie	Effectif pourvu				Emploi vacant	Total
		Titulaire		Non Titulaire			
		TC	TNC	TC	TNC		
<b>Filière Administrative</b>							
<b>Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux</b>							
Attaché	A	3	1	17,50 h	2	1	7
<b>Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux</b>							
Rédacteur	B	1				0	1
<b>Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux</b>							
Adjoint Adm. principal 2 <sup>e</sup> classe	C	2				0	2
Adjoint Adm. 1 <sup>ère</sup> classe	C	0				0	0
<b>Filière Technique</b>							
<b>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux</b>							
Adjoint Technique 2 <sup>e</sup> classe	C					1	1
<b>Total Budgétaire</b>		<b>6</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>11</b>

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD